



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
05 JUIN 2026 – 19H

Date de la convocation : 1^{er} JUIN 2026

Membres en fonction : 19

Membres présents : 16

Quorum : 10

Présents : BRAUD Patrick. MARRET Florence. RAINHA Mathieu. BAUDOUIN Bénédicte. CHARLES Sonia. CLAIRET Annie. BLIER Michel. CENDRE Pascal. TAILHARDAT Gilles. SANTIAGO Sébastien. DAUGERON Nathalie. DEROUCK Sébastien. LAMARQUE-BELBEOCH Bénédicte. MASSENZI Doriane. VILLER Amélie. BERNALIER Elisa

**Excusés : M. GENESTE Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme CHARLES Sonia
M. DESABRES Didier a donné pouvoir à M. SANTIAGO Sébastien
M. GONIN Georges a donné pouvoir à M. RAINHA Mathieu**

Secrétaire de séance : Pascal CENDRE

La séance est ouverte à 19H

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité Pascal CENDRE secrétaire de la présente séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 22/05/2026 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Election sénatoriales 2026 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants
- Demande de subvention au titre du dispositif de solidarité départementale pour du petit équipement
- Attribution des subventions au titre de l'année 2026
- Bibliothèque municipale – Modification du règlement intérieur avec l'intégration d'une charte des dons
- Décisions du maire
- Divers

Election sénatoriales 2026 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

Délibération 2026-06-001

Rapporteur : Patrick BRAUD

Conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal procède à la désignation des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Le bureau électoral est constitué de Madame Annie CLAIRET, Monsieur Michel BLIER, Madame Amélie VILLER et Madame Elisa BERNALIER, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Une liste de candidats a été déposée :

« Agir Ensemble pour Saint-Victor »

À l'issue du scrutin, les résultats suivants sont proclamés :

- Nombre de votants : 19
- Bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

La liste « Agir Ensemble pour Saint-Victor » obtient 19 voix.

Sont proclamés élus délégués titulaires :

- Patrick BRAUD
- Florence MARRET
- Mathieu RAINHA
- Bénédicte BAUDOIN
- Georges GONIN

Sont proclamés élus suppléants :

- Sonia CHARLES
- Jean-Pierre GENESTE
- Annie CLAIRET

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention au titre du dispositif de solidarité départementale pour du petit équipement

Délibération 2026-06-002

Rapporteur : Patrick BRAUD

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un podium roulant avec toiture destiné aux manifestations communales.

Après examen des devis reçus, le Conseil municipal retient l'offre d'un montant de 17 513,00 € HT et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-06-003

Rapporteur : Florence MARRET

Madame Florence MARRET présente les propositions élaborées par la commission Vie associative.

Après examen des demandes déposées, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 8 950 € :

- ACCA de Saint-Victor : 400 €
- Amicale laïque : 700 €
- American Motor Cult : 400 €
- Association gymnique : 800 €
- Association des riverains de Perreguines : 400 €
- Cercle de l'âge d'or : 550 €
- Comité des fêtes : 700 €
- Don de sang bénévole : 450 €
- Gats Do Bourbonnais : 1 100 €
- Mini-Racing du Centre : 550 €
- Saint-Victor Pétanque : 500 €
- Saint-Victor Solidarité : 400 €
- Sucré Vert : 350 €
- Société de Pêche Vaux Saint-Victor : 350 €
- Union Sportive de Saint-Victor : 1 300 €

Les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

M. BRAUD Patrick ne prend pas part au vote

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstentions : 0 voix
- N'ont pas pris part au vote : 1 voix

Délibération adoptée.

Bibliothèque municipale – Modification du règlement intérieur avec l'intégration d'une charte des dons

Délibération 2026-06-004

Rapporteur : Sonia CHARLES

Madame Sonia CHARLES présente le projet de modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Cette évolution vise à encadrer les dons de documents proposés par les particuliers et à préciser les modalités de sélection et de gestion des ouvrages.

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur modifié intégrant la charte des dons et abroge le règlement adopté par délibération n° 2026-03-001.

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Décisions du maire 2026-06

Rapporteur : Patrick BRAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-03-013 du 20 mars 2026 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire,

En vertu de cette délibération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Objet : Remplacement du ballon d'eau chaude à la cantine

Titulaire : A2L

Montant : 3 060 € HT soit 3 672 € TTC

Objet : Pompage, nettoyage, curage du réseau des conduits au stade

Titulaire : SARL AENF

Montant : 800 € HT soit 880 € TTC

Objet : Acquisition de stores pour les bureaux en mairie

Titulaire : SOLEMUR

Montant : 2 318.66 € HT soit 2 782.39 € TTC

Objet : Enrobé pour la cour de l'école

Titulaire : COLAS

Montant : 2 589 € HT soit 3 106.80 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

PREND ACTE DE CES DECISIONS.

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séquence des questions diverses.

Les élus échangent sur le projet de travaux de voirie concernant les rues Frédéric-Mistral et François-Mauriac. Les discussions portent notamment sur la largeur des trottoirs rue Anatole-France, en raison de la présence de haies en limite de propriété privée, ainsi que sur la signalisation des zones limitées à 30 km/h. Plusieurs conseillers attirent l'attention sur la nécessité d'assurer une bonne visibilité des panneaux d'entrée et de sortie de zone, notamment par rapport aux intersections.

Monsieur Sébastien DEROUCK rappelle l'existence des zones de rencontre limitées à 20 km/h. Il attire également l'attention du Conseil sur la situation de la rue Jean-Paul-Sartre, qui ne dispose pas de trottoirs.

Les élus conviennent qu'une réflexion globale devra être engagée sur les aménagements permettant d'améliorer la sécurité des piétons et de favoriser le développement des déplacements doux dans l'ensemble du bourg. À cet effet, il est proposé de solliciter à nouveau le maître d'œuvre afin qu'il puisse apporter son expertise et formuler des propositions d'aménagement adaptées.

Madame Sonia CHARLES présente un point sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale, notamment concernant l'accès à Internet, l'organisation du service en lien avec les bénévoles et les horaires d'ouverture.

Madame Bénédicte LAMARQUE-BELBEOCH indique que l'objectif est également de développer des projets en partenariat avec des acteurs locaux. Elle évoque notamment la possibilité de mener des actions en lien avec l'orthophoniste de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Une réflexion est par ailleurs engagée sur l'acquisition d'ouvrages spécifiques destinés aux enfants bénéficiant d'un suivi orthophonique, afin d'adapter au mieux l'offre documentaire aux besoins identifiés.

Monsieur Sébastien SANTIAGO indique ensuite assurer le suivi des plaintes déposées par la commune auprès du commissariat.

Monsieur le Maire signale une difficulté concernant l'échafaudage installé sur l'église, côté escaliers. Un point devra être réalisé avec l'architecte en charge du dossier afin d'évaluer la reprise des travaux.

Monsieur Michel BLIER présente un état d'avancement des travaux réalisés au niveau de l'écluse de Perreguines.

Il évoque ensuite la présence de petites souches enterrées sur la rive droite du Cher lors des travaux réalisés sur ce secteur. Il indique que leur décomposition pourrait, dans les mois ou années à venir, provoquer des tassements localisés du terrain nécessitant une vigilance particulière.

Madame Sonia CHARLES rappelle les dates des manifestations à venir sur la commune au cours des prochaines semaines.

Madame Bénédicte BAUDOIN évoque l'organisation prochaine de la chorale de l'école et expose la préparation des portes ouvertes en tenant compte des disponibilités des différents participants.

Le Maire indique qu'une réunion publique est programmée avec la société Boralex afin de présenter l'état d'avancement du projet porté par cette dernière. Il précise que le permis a été déposé et que l'enquête publique est actuellement en cours.

Monsieur Gilles TAILHARDAT s'enquiert de l'état d'avancement des résultats de la consultation IMERYS.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que les deux premières réunions de quartier se sont déroulées dans de bonnes conditions et que les retours des habitants sont globalement positifs.

Monsieur Pascal CENDRE fait un point sur les travaux et la situation financière du SIESS. Il souligne les contraintes budgétaires auxquelles le syndicat doit faire face ainsi que l'importance des investissements engagés, notamment par rapport au gymnase dont le coût prévisionnel est estimé à environ 1,2 million d'euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la séance initialement prévue le 19 juin 2026 est reportée au 17 juillet 2026 à 19 heures.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation et lève la séance à 21 h 35.

Adopté le 17 Juillet 2026,

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,



Patrick BRAUD

Pascal CENDRE

